

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3442)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD18

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 32 TER C

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« la »,

le mot

« cette ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.